

ORDRE DU JOUR

Séance du Mardi 13 Février 2024 à 18 H 00

1. Compte administratif de l'exercice 2023.
2. Compte de gestion de l'exercice 2023.
3. Affectation du résultat de l'exercice 2023.
4. Budget primitif 2024.
5. Divers.

Présents : Bernard HENTSCH - Danièle CLAUSS - Yannick TIMMEL - Marie-Thérèse PHILIPPS - Isabelle WAGNER - Anne JOCHEM - JUNG Alfred - Paulette KLEIN.

Absents : Madame Estelle METZINGER.

1. COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023.

Le Conseil d'Administration,

En vertu de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité,

- **nomme** Madame Danièle CLAUSS, Présidente de séance.

Celle-ci **présente** au Conseil d'Administration le compte administratif de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	+ 400,00 €
Dépenses	- 171,00 €
<i>Excédent reporté</i>	+ 7.570,24 €

Excédent + 7.799,24 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et Recettes

Néant

Le Conseil d'Administration, le Président ayant quitté la salle.

Après avoir délibéré,

Par 7 voix pour et 1 abstention,

- **décide** d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 présenté par Madame Danièle CLAUSS et dressé par Monsieur le Président.

2. COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023.

Le Conseil d'Administration,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. **statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. **statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. **statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif présente **un excédent de fonctionnement** de

+ 7.799,24 €,

Sur le rapport de Monsieur le Président et après avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **décide** d'affecter le résultat comme suit :

*Ecriture en **section de fonctionnement***

♦ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur - ligne 002)

+ 7.799,24 €

*Ecriture en **section d'investissement***

NEANT

4. BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **adopte** le budget primitif de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes : **8.745 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes : **Néant**

Le Président
Bernard HENTSCH